



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021



PRÉAMBULE

L'AŠAV est une association laïque qui inscrit son action dans le droit commun et le respect des valeurs républicaines. L'association s'engage, avec une démarche militante, dans des actions solidaires avec le public Rom Roumain et les « gens du voyage », dans le respect de l'identité de chacun et de la diversité des convictions politiques ou religieuses.

Depuis sa création en 1990, elle fait le choix d'intervenir sur le thème des « gens du voyage » et des Roms originaires de Roumanie. Bien que présentant des problématiques distinctes, particulièrement axées sur les modes de vie et les statuts, ces populations rencontrent des freins à l'inclusion et subissent parfois de véritables discriminations en France. À travers ses interventions, l'association poursuit la réalisation des finalités suivantes :

- Promouvoir une politique d'accueil permettant le libre choix du mode de vie et notamment de l'habitat,
- Favoriser une inclusion sociale et citoyenne autonome des personnes sans renvoi à une quelconque réponse de type culturelle ou ethnique,
- Lutter contre toute forme de discrimination et favoriser l'accès au droit commun.

L'AŠAV intervient avant tout, auprès de personnes et de familles. Elle considère que la diversité de la population la rend irréductible à une entité simple, voire simplifiée. Aussi n'a-t-elle pas vocation à tirer de ses observations et de son expérience du public, aussi ancienne soit-elle, des considérations à caractère général sur un groupe générique « gens du voyage » ou Roms.

HISTORIQUE DE L'ASSOCIATION

L'association AŠAV a été créée en 1990 à la demande des représentants de l'Etat, dans le département des [Hauts-de-Seine](#), après constat d'une prise en charge inadéquate de la population des « gens du voyage » par les administrations et les services publics. L'association se donne alors comme objectifs de faire valoir les droits et de promouvoir la culture des « gens du voyage », de favoriser leur accueil et d'œuvrer pour une meilleure insertion, qu'ils soient itinérants ou sédentarisés.

Elle investit naturellement le champ de la [médiation](#) auprès des institutions et construit ses actions sur la base d'un travail d'[accompagnement social](#). La fonction de domiciliation apparaissant comme une entrée pertinente, l'AŠAV fait le choix d'œuvrer à partir d'agrément au titre de l'[élection de domicile](#) dans le cadre du revenu minimum d'insertion puis de la [couverture de maladie universelle](#).

Concomitamment à la création de l'AŠAV, la population Rom, souvent originaire de Roumanie, arrive en Île-de-France et principalement à Nanterre. L'association se mobilise

dès lors pour faciliter l'accès aux droits des Roms en France au regard des faits discriminatoires subis dans leur pays d'origine et dont diverses institutions et ONG européennes se sont fait l'écho. Afin de faciliter l'accès aux soins, l'AŠAV sollicite en 1995 l'agrément pour l'instruction des demandes d'[aide médicale d'État](#) et la [domiciliation](#) qui s'y rattache.

A partir de 2010, et ce pendant plusieurs années, l'AŠAV élabore, met en place avec [Médecins du monde](#) et coordonne sur le territoire national le [Programme National de Médiation Sanitaire en direction des Roms](#), inscrit dans la stratégie nationale du gouvernement français d'inclusion des Roms, lui-même étendu au public « gens du voyage » en 2015 dans le cadre du plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté.

NOS ACTIONS

L'AŠAV conduit des actions à caractère social, sanitaire et juridique auprès des « gens du voyage » et en direction du public Rom roumain vivant en squats et bidonvilles principalement au sein des départements des Hauts-de-Seine et du Val d'Oise. L'association se positionne dans une fonction de médiation et d'interface temporaire dans le contexte de la relation entre l'utilisateur et l'institution. Les actions de l'AŠAV sont donc conduites dans une visée d'accès au droit commun. Elle propose un accompagnement des personnes, à partir d'une fonction de domiciliation, par le biais de l'insertion sociale par l'économie, la scolarisation, l'accès à la santé et la médiation en santé.

L'AŠAV est agréée depuis 1992 pour la domiciliation, l'instruction et le suivi du RSA et la constitution des demandes de complémentaires santé solidaires (CSS) pour les « gens du voyage », et d'aide médicale d'État (AME) pour le public Rom. Elle effectue également un accompagnement social et une médiation en santé auprès des « gens du voyage » et des interventions auprès du public Rom. L'association poursuit ainsi son investissement dans des actions de médiation en santé développées, dans le cadre du [Programme National de Médiation en Santé](#), afin de permettre un changement des représentations et des pratiques entre le système de santé et des populations qui éprouvent des difficultés à y accéder. Par ses actions en matière de santé, l'association agit pour :



- [L'accompagnement](#) vers l'ouverture et le maintien des droits à une couverture maladie,
- [La médiation en santé](#), comme modalité d'accompagnement permettant d'être au plus près des besoins, de signaler les risques et d'accompagner les personnes vers plus d'autonomie, tout en renforçant leur mise en lien avec les structures de santé. Ainsi, la médiation permet de lever les incompréhensions culturelles et/ou linguistiques auxquelles les populations peuvent être confrontées,
- [Les interventions de terrain](#) au plus près des lieux de vie et des besoins par des actions « d'aller vers », quel que soit la période,
- [Le renforcement des capacités](#) des populations, à travers un travail de sensibilisation et d'information, vers l'autonomisation dans l'accès aux soins,
- [L'instruction et le suivi des RSA](#),
- [L'accompagnement social sur les aires.](#)

L'association est agréée [centre social itinérant](#) auprès des familles « gens du voyage », depuis le 1^{er} janvier 2021 et a soumis son projet social 2021-2022 à la Caisse d'Allocation Familiales des Hauts-de-Seine en novembre 2020. Elle a mis en place ses premières actions autour de la [santé](#), de la [scolarisation](#), de la [parentalité](#) et du [numérique](#) pendant cette année 2021.

OBJET

Animer, coordonner et impulser toute action dont l'objectif est de favoriser l'accueil et une meilleure insertion des « gens du voyage » et Roms migrants, qu'ils soient itinérants ou sédentarisés, dans le respect de leur culture et de leur mode de vie.

DONNEES ADMINISTRATIVES

STATUT JURIDIQUE	Association d'intérêt général
SIRET	3691733 698 00024
AGREMENT D'EXISTENCE	N°3/15937, le 29 JUIN 1990
PUBLICATION AU J.O	25 juillet 1990
SITE INTERNET	https://www.asso-asav.fr/
EFFECTIF PERSONNEL	13
DONT PERMANENTS	13
COMMISSAIRE AUX COMPTES	F.M. Richard et associés
RNA	W922016575

RÉSEAUX ET FEDERATION

- Fédération nationale des associations solidaires d'action avec les Tsiganes et les Gens du Voyage ([FNASAT](#))
- Collectif National Droits de l'Homme Romeurope ([CNDH Romeurope](#))
- Fédération des Centres Sociaux des Hauts-de-Seine
- URIOPPS

PRINCIPAUX FINANCEURS

- Conseil départemental des Hauts-de-Seine,
- Caisse Allocations Familiales des Hauts-de-Seine,
- Direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités ([DRIETS](#)),
- Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités ([DDETS](#)),
- Direction Régionale et Interdépartementale de l'Hébergement et du Logement ([DRIHL](#)),
- Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale des Hauts de Seine ([DSDEN](#)).

GOUVERNANCE & COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration de l'association est constitué de six personnes dont quatre d'entre elles appartiennent à la communauté des « gens du voyage ». Le conseil se réunit trois fois par an.

Laurent EL GHOZI, Président de l'association,

Charles GARCIA, Vice-Président,

Anna PITOUN, Trésorière,

Robin ADELLE, Administrateur,

Christine DETAILLER, Administratrice,

Anita ARNT, Administratrice.



LES ACTIONS À CARACTÈRE SOCIAL EN DIRECTION DU PUBLIC ROM ROUMAIN

ROMS ROUMAINS

ÉTAT DES LIEUX

Selon le CNDH Romeurope, la France fait partie des rares pays d'Europe à connaître la présence de bidonvilles sur son territoire. En effet, la DIHAL, recense en 2018, **16 090 personnes** vivant en squats et bidonvilles en France métropolitaine. Parmi ces 16 090 personnes, **33%** d'entre eux habitent en **Île-de-France**. Aujourd'hui, une grande majorité du public Rom Roumain est logée en **squats et en bidonvilles**. Malgré leur statut de citoyen européen leur donnant légalement accès au marché du travail et aux droits sociaux, le public Rom fait régulièrement face à des **discriminations** dans le domaine du travail, de la scolarisation et de la santé.

En raison de la promiscuité et de l'insalubrité qui existe dans les squats et/ou bidonvilles, les professionnels sanitaires et sociaux ainsi que les acteurs associatifs citent comme infections fréquentes : **la rougeole, la coqueluche, la galle, les dermatoses, la conjonctivite, les gastro-entérites, les parasitoses intestinales ainsi que la grippe**. Il existe également une prévalence élevée des hépatites B et C. Enfin, la **tuberculose** constitue également un problème majeur de santé auprès de la population. Les données disponibles sur la santé du public Rom montrent également la fréquence élevée de maladies chroniques : **diabète, hypertension**

artérielle, maladies cardio-vasculaires, obésité, maladies respiratoires. La prise en charge de ces maladies est toutefois difficile car elle est étroitement liée aux conditions de vie des populations et/ou l'absence d'éducation à la santé. Ces maladies sont souvent diagnostiquées à un stade avancé, ce qui rend la prise en charge plus difficile. Viennent s'ajouter à ces déterminants, les processus répétés d'expulsions qui contribuent à fragiliser l'accès aux soins et la prise en charge de ce public.

SANTÉ DES FEMMES ET DES ENFANTS

Il est fréquemment évoqué des grossesses parmi les adolescentes, compte tenu de la **faible couverture contraceptive** et des mariages précoces. Ces grossesses ne sont que très faiblement suivies ou pas du tout dans certains cas. Cela s'explique par un recours tardif aux soins et à une faible éducation aux thématiques de santé. Le suivi tardif ou absent, empêche également toute démarche préventive, ce qui aboutit parfois à des fausses couches ou à des décès. La santé des enfants du public Rom est **dégradée** du fait d'un faible suivi médical et d'une faible éducation à la santé.

EXCLUSION DU SYSTÈME DE DROIT COMMUN

Malgré leurs besoins urgents de soins de santé, ce public fait face à de nombreuses difficultés administratives. Dans un premier temps, pour pouvoir se soigner et prendre en charge leurs dépenses en matière de santé, la **Complémentaire Santé Solidaire (CSS)** ou l'**Aide Médicale d'État (AME)** est primordiale. Cependant, la méconnaissance du système de santé français, les nombreuses conditions d'accès, les délais d'instruction longs et la barrière de la langue sont des obstacles

entraînant le retard ou le non-recours aux soins de santé voire, dans certains cas, le renoncement total à leurs droits. En plus de ces difficultés, le public Rom fait également face à des discriminations tel qu'au refus de prise en charge par certains professionnels de santé. A cela s'ajoute une instabilité des lieux de vies, dues aux expulsions, qui complexifie l'inscription du public Rom dans un parcours de soins adapté.

L'INSTABILITÉ DU LIEU DE VIE

Depuis 2020, les confinements successifs ont renforcé la précarité du public Rom. De plus, malgré la crise sanitaire liée au Covid-19, les expulsions n'ont pas cessé. Elles ont un lien direct avec la situation sanitaire des habitants de bidonvilles car elles provoquent une perte de contact d'accompagnement avec la médiatrice et souvent une rupture dans le parcours de soin des personnes.

CONTEXTE D'INTERVENTION

LES CONDITIONS ENVIRONNEMENTALES ET LES CONDITIONS D'HABITAT

La plupart du temps, les terrains n'ont pas d'accès à l'eau, aux sanitaires et aux bacs à ordures. Un travail en collaboration avec les collectivités doit donc être entrepris. À l'inverse des squats, généralement situés au cœur des villes, les bidonvilles sont eux situés en bordure des villes, voire à l'extérieur de celles-ci, sur des lieux de vie exposés à davantage de risques. Les habitants se retrouvent proches de voies rapides, de voies de chemin de fer ou sous des lignes à haute tension, pouvant provoquer des incidents corporels, psychologiques et les exposant à de nombreux risques sanitaires. Cet éloignement des communes engendre également des difficultés d'accès aux structures de soins, nécessaires notamment dans le suivi et l'accompagnement de femmes enceintes et d'enfants en bas âge en service de PMI (protection materno-infantile).

LES ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

Les actions à caractère **sociale et d'insertion** représentent une part importante de l'activité de l'association. Au regard de l'ancienneté de l'AŠAV et de son expérience, de nombreuses familles roumanophones vivant en squats et bidonvilles, au sein des départements du **Val d'Oise** et des **Hauts-de-Seine**, s'adressent directement à nos services, en dehors de toute orientation extérieure.

Nous nous inscrivons dans la définition de l'accompagnement social consistant « à **aider et accompagner les personnes en difficulté, à résoudre les problèmes générés par des situations d'exclusion et à établir avec elles une relation d'écoute, de soutien, de conseil et d'entraide, dans une relation de solidarité, de réciprocité et d'engagement** ». Depuis sa création en 1990, l'AŠAV s'est impliquée auprès des Roms originaires de Roumanie. Du fait de l'ancienneté de son implication, notamment dans le Val d'Oise, de la présence constante d'une médiatrice en santé roumanophone, de son agrément de domiciliation, elle bénéficie d'un bon repérage des familles et d'une évaluation précise et concrète des besoins.

Par une approche fondée sur la **médiation** et une **dimension interculturelle**, le service social de l'AŠAV soutient, accompagne et fait office d'**intermédiaire** entre les personnes et les services institutionnels, les organismes à caractères associatifs, voire caritatifs. Les tâches relevant de l'accès aux droits et de l'accompagnement social sont conduites dans une visée d'**accès au droit commun**. Si son application peut appeler à

des adaptations au regard du mode de vie, il ne s'agit pas de revendiquer des droits spécifiques, mais bien d'atteindre une égalité de traitement en droit et en fait.

L'ACCÈS AUX DROITS SOCIAUX

ÉLECTION DE DOMICILE ET ACCUEIL

En matière d'accès aux droits, notamment sociaux, le sujet de la domiciliation est central. En effet, pour faciliter l'accès aux droits (sociaux, juridiques, en santé) et la **durabilité du suivi** auprès des familles, l'AŠAV propose une domiciliation administrative en son sein pour pallier provisoirement certaines défaillances des collectivités locales.

L'offre de domiciliation représente un **service fondamental** dans l'accès aux droits des publics reconnus administrativement comme dépourvus de domicile fixe, ce qui est le cas du public Rom vivant en squats et bidonvilles. En effet, outre les déterminants individuels et sociaux, la multiplicité des évacuations des terrains est un facteur très entravant pour l'accès aux droits et le suivi social des personnes. Les expulsions à répétition provoquent la perte de contact avec les différents services qu'elles ont déjà fréquentés du fait d'un **éloignement** de plus en plus croissant des centres urbains et une rupture dans le suivi social des personnes accompagnées. L'enjeu de l'accès aux droits réside principalement dans l'obtention d'une

domiciliation administrative. Or, rares sont les communes qui respectent la législation les obligeant à domicilier les personnes vivant sur leur territoire.

Le régime de la domiciliation se décline en deux possibilités offertes pour faire valoir les droits sociaux. Les demandes peuvent se déposer :

- Par le biais d'une domiciliation [auprès d'un centre communal ou intercommunal d'action sociale](#),
- Au moyen d'une domiciliation auprès d'[une association agréée à cette fin](#).

Dans les faits, ce sont les structures associatives agréées qui regroupent presque la totalité des demandes.

Les structures, dites spécialisées, développent en effet une [connaissance](#) du public et des [compétences](#) qui vont pouvoir répondre de façon plus adaptées aux demandes des personnes. L'AŠAV compte deux salariées roumanophones qui accompagnent le « public cible », ce qui permet de pallier la barrière de la langue et de mieux anticiper certains besoins.

L'association AŠAV est, depuis le premier juin 2017, agréée, par arrêté préfectoral, pour [l'ensemble des prestations sociales légales](#), réglementaires et conventionnelles au profit des publics Roms et « gens du voyage ». L'AŠAV bénéficie également d'un agrément comme organisme instructeur de la [CMU](#) et de [l'AME](#) depuis le 1^{er} janvier 2000.

Au titre des prestations légales et réglementaires, l'AŠAV domicilie [1170](#) personnes au 31 décembre 2021 dont [94](#) ayants droit. La domiciliation à l'AŠAV est accordée pour une durée d'[un an](#) (année civile), renouvelable sur demande, pendant les permanences. La personne doit s'être présentée au moins une fois dans l'année. Les personnes qui ne sont pas présentées durant l'année sont considérées, de fait, comme n'étant plus domiciliées à l'AŠAV. Cette souplesse, pour un accès à la domiciliation, est nécessaire du fait de la mobilité des personnes vivant en squats et bidonvilles : [soit du fait d'une expulsion et d'une obligation de mobilité vers un autre département, soit du fait d'un retour en Roumanie](#).

	2020	2021
Nombre total de domiciliations effectuées	1026	1170
Nombre de domiciliations « ayants droits » mineurs	224	94

PERMANENCE ET REMISE DU COURRIER

L'accueil des personnes domiciliées s'organise hebdomadairement de la manière suivante :

- Permanences d'accueil physique et téléphonique : **mardi de 9h30 à 12h30 puis de 14h à 17h et mercredi de 14h à 17h.**

- **Constitutions des dossiers** (AME, CMU, aide pour la déclaration de salaire, accès à l'entrepreneuriat) : La récupération des pièces constitutives des dossiers se fait lors des permanences, les dossiers sont traités le lundi, jeudi et vendredi.

La plupart du temps, une **aide à la compréhension** des courriers est dispensée par les médiatrices, en expliquant le contenu et les démarches éventuellement attendues. En effet, la principale difficulté réside dans le fait qu'une majorité de personnes accueillies sont **allophones**, de plus, d'autres présentent des signes d'illettrisme, voire d'analphabétisme, ainsi qu'une **méconnaissance de l'environnement et des circuits administratifs**. Les démarches administratives sont nombreuses, complexes et difficilement accessibles pour des personnes ne parlant pas la langue nationale et ne maîtrisant pas les rouages du système administratif français. L'accès à l'**interprétariat professionnel** et l'**accompagnement par la médiation** est un facteur essentiel pour que les personnes puissent accéder à leurs droits.

Ainsi, au-delà de la remise du courrier, la permanence est un lieu d'**information sur les droits sociaux**, de première **orientation** et d'**accompagnement** des familles dans les démarches les plus simples. C'est aussi un moyen pour l'équipe de savoir si de nouvelles familles se sont installées dans le département ou si d'autres sont susceptibles d'être expulsées et ainsi de prendre connaissance des besoins particuliers sur les terrains.

Nous faisons également le lien avec les organismes extérieurs tels que :

La Caisse d'Allocations Familiales,
La Caisse Primaire d'Assurance Maladie,
La maison de l'emploi de Nanterre,
La sécurité sociale pour les indépendants (RSI),
Les bénévoles,
L'Agence Régionale de Santé IDF,
Les délégations départementales de l'ARS,
Les communes.

Bien que cela ne soit pas toujours très simple, nous incitons les personnes à prendre **confiance** et à effectuer les démarches auprès des organismes avec toujours plus d'**autonomie**.



L'ACCÈS AUX PRESTATIONS SOCIALES ET FAMILIALES

Les demandes principales traitées par notre service social sont les suivantes :

L'ouverture et le maintien du droit à l'AME,
L'ouverture et le maintien du droit à la CSS,
Les conseils et l'accompagnement
aux droits pour les auto-entrepreneurs (CSS,
Pôle emploi).

L'instruction des dossiers AME/CSS se fait chaque semaine. Le public est rencontré lors des permanences ou sur les lieux de vie (bidonvilles/squats) par les médiatrices en santé. Le public est orienté à l'association pour déposer une demande d'AME ou de CSS. Ainsi, les personnes n'ayant pas un logement fixe ou vivant dans un squat peuvent bénéficier d'une ouverture de droits. Les personnes ayant droit à la CSS sont des auto-entrepreneurs, des personnes salariées ayant de très faibles revenus ou ayant des contrats très courts. Mais la majorité des Roms roumains ne peuvent bénéficier que de l'AME.

L'une des principales difficultés réside dans le fait que les populations en situation de grande précarité et d'exclusion n'ont très souvent aucune connaissance de leurs droits et du fonctionnement de l'Aide Médicale d'État (AME). Les agents des CPAM eux-mêmes peuvent méconnaître ces droits et leurs fonctionnements : ils ne sont donc pas en mesure de faire les démarches nécessaires et refusent parfois l'accès à des personnes qui peuvent en bénéficier.

Par ailleurs, l'AME ne peut être ouverte que si la personne est présente depuis plus de trois mois en France, ce qui est difficile à

prouver sans logement fixe et lorsque l'on a une domiciliation administrative.

En 2021, et ce depuis plusieurs années, les médiatrices en santé de l'AŠAV ont rencontré plusieurs difficultés avec la CPAM. En effet de nombreux dossiers ont été renvoyés à l'association pour demande de documents complémentaires qui ne correspondent pas à la situation des Roms (quittance de loyer, attestation des impôts, facture de gaz et/ou électricité). Certaines demandes ont été classées sans suite, sans explication et dans certains cas refusés.

	2020	2021
Nombre d'instruction de demande et de renouvellement d'AME	545	467
Nombre d'instruction ou de renouvellement de CSS	60	39

Lors de ces permanences, le personnel de l'AŠAV donne également des conseils concernant le paiement des impôts, les démarches à réaliser auprès de l'URSSAF, et accompagne les auto-entrepreneurs dans leurs ouvertures de droits (CSS, Pôle emploi). Le nombre d'auto-entrepreneurs est très faible par rapport au nombre de personnes suivies. La majorité du public domicilié à un emploi salarié, notamment dans les services de ménage.

RÉPARTITION DES BÉNÉFICIAIRES DE LA DOMICILIATION SIMPLE

Composition familiale	Nombre de personnes	Nombre de couples	Nombre d'ayants droits mineurs
Hommes isolés (H0)	448		
Hommes avec 1 enfant (H1)	4		4
Hommes avec 2 enfants (H2)	2		4
Hommes avec 3 enfants (H3)	0		0
Hommes avec 4 enfants (H4)	2		8
Femmes isolées (F0)	157		
Femmes avec 1 enfant (F1)	6		6
Femmes avec deux enfants (F2)	5		10
Femmes avec 3 enfants (F3)	2		6
Femmes avec 4 enfants (F4)	2		8
Couples sans enfants (C0)	18	9	0
Couple avec 1 enfant (C1)	12	6	6
Couple avec 2 enfants (C2)	0	0	0
Couple avec 3 enfants (C3)	4	2	6
Couple avec 4 enfants (C4)	2	1	4
Couples avec 5 enfants (C5)	0	0	0
Total	664	18	62

La domiciliation dite simple correspond à une domiciliation des personnes sans une demande d'ouverture de droits sociaux.

RÉPARTITION DES BÉNÉFICIAIRES DE LA DOMICILIATION ET D'UNE AME/CSS

Composition familiale	Nombre de personnes	Nombre de couples	Nombre d'ayants droits mineurs
Hommes isolés (HO)	161		
Hommes avec 1 enfant (H1)	3		3
Hommes avec 2 enfants (H2)	4		8
Hommes avec 3 enfants (H3)	1		3
Hommes avec 4 enfants (H4)	0		0
Femmes isolées (F0)	241		
Femmes avec 1 enfant (F1)	14		14
Femmes avec deux enfants (F2)	10		20
Femmes avec 3 enfants (F3)	0		0
Femmes avec 4 enfants (F4)	0		0
Couples sans enfants (C0)	46	23	
Couple avec 1 enfant (C1)	6	3	3
Couple avec 2 enfants (C2)	10	5	10
Couple avec 3 enfants (C3)	8	4	12
Couple avec 4 enfants (C4)	2	1	4
Couples avec 5 enfants (C5)	0	0	0
Total	506	36	77

LES ACTIONS DE MÉDIATION EN SANTÉ

Le système de santé en France reste complexe et souvent incompréhensible pour des personnes allophones. Les personnes vivants en squats et bidonvilles ont de réelles difficultés d'accès à l'information dans un premier temps, de compréhension du système et de leurs droits et enfin d'accès aux services. Le rôle de la médiatrice est de pouvoir permettre aux personnes de bénéficier de services de droit commun en **priorité**. Lorsque les personnes accompagnées ne remplissent pas les conditions pour y prétendre, l'AŠAV est une interface pour avoir une domiciliation et ouvrir d'autres droits tels que l'AME.

L'action de médiation s'inscrit dans le cadre du **Programme National de Médiation en Santé (PNMS)** soutenu par la Direction générale de la santé (DGS), « Santé publique France ». Cette action s'intègre également dans le volet santé de la stratégie du gouvernement français pour l'inclusion des Roms, remise à la Commission de l'Union Européenne en février 2012 ainsi que dans les axes du Projet régional de santé 2018-2022 de l'Agence régionale de santé Île-de-France. Les actions de médiation en santé, développées dans le cadre du Programme National de Médiation en Santé par l'association, permettent de **créer du lien** et de **participer à un changement des représentations et des pratiques** entre le système de santé et une population qui éprouve des difficultés à y accéder. Les actions de médiation en santé permettent d'agir sur les dysfonctionnements du système de santé et de former à la fonction de repérage, d'information, d'orientation, et d'accompagnement temporaire du public cible.

Fidèle au projet associatif qui l'a fondée, l'AŠAV a coordonné la mise en place du Programme National de Médiation en Santé (PNMS) qui intervient depuis 2011 en direction de migrants habitant en bidonvilles et des « gens du voyage » en situation de précarité. Ainsi, l'association est investie dans le domaine de la santé des habitants des bidonvilles et squats du Val d'Oise et des Hauts-de-Seine, par le biais de **permanences bihebdomadaires** d'accès à la couverture maladie et par l'intervention des médiatrices en santé auprès des habitants et des professionnels de santé.

L'AŠAV œuvre en partenariat avec les **professionnels des associations** présentes en Île-de-France et avec les **bénévoles** de différentes organisations non gouvernementales, avec des actions conjointes sur les lieux de vie ou bien en les rencontrant de façon mensuelle. En effet, l'AŠAV fait partie du **Collectif de Soutien aux Roms** du Val d'Oise et articule ses visites de terrain grâce à un **maillage de partenaires associatifs et institutionnels en santé**.

Il existe un réel **danger sanitaire** sur les lieux de vie (bidonvilles, squats) du public. Le public vit souvent dans des abris de fortune où l'accès à l'eau, aux sanitaires et aux bacs à ordures, est insuffisant voire inexistant. L'AŠAV est accompagnée financièrement par les **ARS régionale IDF** et les **délégations départementales** Val d'Oise et Hauts-de-Seine pour ses interventions sur les deux départements :

- **Département du Val d'Oise** : cinq terrains ont été particulièrement suivis cette année (deux terrains à Argenteuil, deux terrains à Saint-Ouen-l'Aumône et un à Pierrelaye).
- **Département des Hauts-de-Seine** : trois terrains ont été suivis en 2021 (Antony,

Colombes, Gennevilliers). Un travail collaboratif a eu lieu avec la mairie de Colombes pour la mise en place de bacs à ordures et de leur collecte, pour la mise en place de toilettes mobiles et de l'accès à l'eau.

chaque naissance.

ACTIONS MISES EN PLACE

- **Maraudes** sur les terrains et recensement des besoins,
- Orientations, prises de rendez-vous et accompagnements chez des professionnels de santé,
- Organisation d'une **campagne de vaccination** à Argenteuil pour les enfants afin de faciliter la scolarisation. Plus généralement, un suivi concernant la vaccination des enfants a eu lieu sur chaque terrain afin de pouvoir faire le lien avec les personnes ou structures ayant pour mission de scolariser les enfants,
- Dépistage des **IST** à Argenteuil en partenariat avec la Croix Rouge et la PMI,
- Tout au long de l'année, des actions de **sensibilisation et de dépistages à la COVID-19** ont eu lieu en partenariat avec les médiateurs LAC mis en place par les ARS,
- Différents ateliers de sensibilisation ont eu lieu concernant différentes thématiques de santé.

Grâce à ces temps d'échange, avec les femmes notamment, la **demande d'accès à la contraception est en hausse**. En lien avec les actions de sensibilisation concernant la santé sexuelle et reproductive, **des accompagnements individuels** ont eu lieu concernant les suivis de grossesse. Un accompagnement en PMI a également eu lieu après



© Christophe Orizono



LES ACTIONS EN DIRECTION DES DU VOYAGE

ÉTAT DES LIEUX

Les voyageurs ont connu depuis 2020 une période difficile, avec la pandémie et ses nombreuses conséquences. Les lieux d'habitat se sont raréfiés et on constate une absence de volonté des villes du département de faire évoluer la situation. Les lieux d'accueil officiels sont systématiquement pollués ou isolés comme a pu le montrer William Acker dans son ouvrage. D'autre part, on peut noter, avec la pandémie du COVID-19, une raréfaction des sources de revenus des « gens du voyage ». Les petits travaux, le ferrailage et les marchés sont ralentis par le fait que les gens épargnent plus qu'ils ne dépensent face à la situation incertaine. De plus, les salariés intérimaires, ont pour une partie, perdu leur emploi ou ne trouvent plus de mission de long terme.

La santé a aussi été impactée pendant cette année difficile. Les terrains et aires ont été fortement touchés par l'épidémie. Il s'agit d'une population fragile avec de nombreux facteurs de comorbidités, ainsi il y a eu proportionnellement un nombre plus élevé d'hospitalisations et de décès. Les confinements ont précarisé l'apprentissage des plus jeunes car leur accès au numérique est très limité. La rupture du lien avec l'école ou le collège entraîne deux ans après le début de la crise des conséquences réelles avec un éloignement de l'école qui devient permanent et non plus temporaire.

Au quotidien, le public « gens du voyage » connaît toujours de nombreuses discriminations dans l'accès à l'emploi et dans l'accès aux droits en raison de leur statut administratif et des préjugés à leur encontre. Cela a un impact concret sur leur état psychologique et physique. Tout cela, couplé à un environnement de vie dégradé, permet de dire que l'état général des « gens

du voyage » reste précaire.

Dans le département des Hauts de Seine, il existe 4 terrains et aires où le public dit « gens du Voyage » réside :

-AIRE DE NANTERRE : réalisée en février 2021, cette aire de passage accueille une vingtaine de familles à l'année. Ce sont des familles venant d'anciens terrains tolérés de Nanterre et en partie du site de Lavoisier. Elle a été financée par l'établissement public territorial Paris-Ouest-La Défense (POLD) et la gestion technique a été confiée à l'entreprise SG2A L'Hacienda.

-AIRE DE COLOMBES : ouverte en 2018, cette aire accueille une cinquantaine de personnes à l'année. Elle est la propriété de la Ville de Colombes et la gestion est confiée à :

- pour la gestion technique : Colombes Habitat Public
- pour la gestion sociale : ASAV.

Les familles de cette aire sont implantées sur la commune depuis plusieurs dizaines d'années.

-TERRAIN DE CLICHY : ce terrain existe depuis une quinzaine d'années et accueille un groupe familial d'une vingtaine de personnes à l'année. Le quartier d'implantation actuel du terrain est en pleine mutation. La ville travaille à la réalisation d'un terrain familial pour déplacer le groupe dans les mois à venir. L'ASAV est partie prenante de la réflexion et du respect du cahier des charges de la loi pour un tel projet.

-TERRAIN DE LAVOISIER : ce terrain est occupé depuis 26 ans par plusieurs familles. Il accueille une soixantaine de personnes à l'année avec l'accord de la ville de Nanterre qui fournit eau et électricité.

¹William Acker (2021), Où sont les « gens du Voyage » ?; Editions du commun.

ACTIONS DU PÔLE SOCIAL

DOMICILIATION

Les actions en direction des « gens du Voyage » se divisent en deux pôles : **le pôle social** qui s'occupe de l'aspect accès aux droits, domiciliation, RSA et le **centre social** qui regroupe les actions parentalité, santé, scolarité et numérique.

L'association ASAV est, depuis le premier janvier 2022, agréée, par arrêté préfectoral, pour l'ensemble des prestations sociales légales, réglementaires et conventionnelles au profit des publics Roms, « gens du Voyage » et Réfugiés². Cet agrément est délivré pour une période de **cinq ans**.

En matière d'accès aux droits, notamment sociaux, le sujet de la domiciliation est **central**. En effet, l'offre de domiciliation représente un service fondamental dans l'accès aux droits des publics reconnus administrativement comme dépourvus de domicile fixe, ce qui est le cas des « gens du voyage ».

Au regard d'un système d'aide sociale structuré sur la base de territoires administratifs (notamment celui des communes et des départements) et d'un statut spécifique aux « gens du voyage », le régime de la domiciliation se décline en deux possibilités offertes pour faire valoir les droits sociaux. Les demandes peuvent se déposer :

- Par le biais d'une domiciliation auprès d'un centre communal ou intercommunal d'action sociale,
- Au moyen d'une domiciliation auprès d'une

association agréée à cette fin.

Dans les faits, ce sont les structures associatives agréées qui sont sollicitées par les « gens du voyage » et qui en regroupent la grande majorité des demandes. Le souhait, assez fortement partagé par chacun, est de travailler au rapprochement de ce public avec les institutions de droit commun.

Les structures, dites spécialisées, développent en effet une connaissance du public et des compétences qui vont pouvoir répondre de façon plus adaptée aux demandes des personnes.

Au titre des prestations légales et réglementaires, l'AŠAV domicilie **292 foyers** à la date du 31 décembre 2021, soit **413 personnes (292 adultes + 121 enfants)**. Les nouvelles demandes de domiciliation ont fait l'objet d'une évaluation systématique de la situation par un travailleur social.

Un bilan a été fait sur les retours des usagers sur ces services. 70% sont tout à fait satisfaits de l'accueil à l'ASAV. Les autres 30% ne sont pas domiciliés à l'ASAV et ne sont donc pas concernés. Sur les 70% des personnes concernées, 86% sont satisfaits des jours et horaires de l'accueil. La seule personne qui n'est pas satisfaite préférerait que l'accueil soit tous les jours.

² «Le terme de réfugié s'applique à toute personne craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays; ou qui, si elle n'a pas de nationalité et se trouve hors du pays dans lequel elle avait sa résidence habituelle à la suite de tels événements, ne peut ou, en raison de ladite crainte, ne veut y retourner». (Convention de Genève, 1951).

Vous trouverez ci-dessous la composition des familles domiciliées :

Composition	Nombre	Personnes
Femmes célibataires	86	162
Hommes célibataires	76	
Nombre de couples	65	130
FAMILLES	227	292 foyers

Pour entrer dans les détails des personnes domiciliées dans l'association, il y a 56 retraités, 29 personnes bénéficiant de l'Allocation Adulte Handicapé, 150 personnes bénéficiant du RSA, 121 enfants et 57 personnes seulement domiciliées.

Parallèlement, des fins de domiciliation ont été enregistrées pour 26 personnes consécutivement à une absence de nouvelles de leur part, un départ par rattachement à un autre domicile ou département, ou un décès. Certaines familles ne répondaient plus aux exigences liées à la domiciliation. En effet celle-ci exige, au moins, une présence trimestrielle afin de réceptionner le courrier. Certains d'entre eux ne se déplaçaient donc plus et faisaient systématiquement suivre leur courrier.

L'action de l'association pour la domiciliation ne se réduit pas à ces chiffres mais représente un travail conséquent car il s'agit de l'accueil principal qui permet de réorienter les voyageurs vers les différents services de l'association.

En 2021, ce travail est représenté en partie par les chiffres suivants :

	2019	2020	2021
Appel reçus	1285	1790	1345
Accueil physique	2167	1004	1116
Lettres reçues	23576	12088	13021

ACCÈS AUX PRESTATIONS SOCIALES ET FAMILIALES

L'intervention de l'association se positionne dans une fonction de **médiation** et d'interface temporaire dans le contexte de la **relation entre l'utilisateur et l'institution**. Elle doit permettre à plus ou moins court terme, en fonction des déterminants de chaque personne accompagnée et de sa situation sociale, un accès direct au système social et de santé de droit commun.

Elle s'inscrit dans la définition de la médiation sociale suivante : « **La médiation sociale est un processus de création et de réparation du lien social et de règlement des conflits de la vie quotidienne, dans lequel un tiers impartial et indépendant tente, à travers l'organisation d'échanges entre les personnes ou les institutions, de les aider à améliorer une relation ou de régler un conflit qui les oppose** ».

Les demandes principales traitées par notre service social sont les suivantes :

- L'ouverture et le maintien du droit au RSA,**
- L'ouverture et le maintien du droit à la CSS** (anciennement CMU)
- La demande de reconnaissance de handicap et les différentes demandes qui en découlent** (allocation tierce personne, allocation adulte handicapé etc.),

-**La demande de retraite.**

En entretien chaque accompagnement et chaque dossier demandent un temps d'élaboration et de traitement différents.

En effet, en moyenne :

-Un CER prends 30 minutes mais demande plusieurs rdvs en amont de la signature

-Un dossier retraite entre 45 min et 1 heure

-Un dossier MDPH 1 heure 30

-Une inscription Pôle Emploi 1 heure

-L'élaboration d'un dossier pour une formation 1 heure 30.

Le bénéfice du Revenu de Solidarité Active demeure le principal fondement de la domiciliation. Par ailleurs, le bénéficiaire du RSA fait l'objet d'un accompagnement social spécifique au titre du **Programme Départemental d'Insertion et de Retour à l'emploi**. En parallèle, toute personne recevant le RSA émet, par notre intermédiaire, une demande de Complémentaire santé solidaire.

• INSTRUCTION ET ACCOMPAGNEMENT DES BÉNÉFICIAIRES DU REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE (RSA)

Les personnes bénéficiaires du RSA que nous suivons, sont des hommes et des femmes majoritairement dans les situations suivantes :

Travailleurs indépendants quasiment majoritaire, femmes au foyer, jeunes parents âgés de moins de 25 ans et personnes âgées dont le montant de la retraite est insuffisant.

PERSONNES BÉNÉFICIAIRES RSA DOMICILIÉS, RÉPARTITION PAR FOYERS, 2021

						TOTAL	TOTAL	
	Typologie des foyers	Nombre foyers	Nombre adultes	Nombre enfants	Adultes & enfants	%	%	
Femmes isolées sans enfant	F0	21	21	0	21	42,85	18,91	
Femmes isolées avec enfants	F1	13	13	13	26	26,53	11,71	
	F2	10	10	20	30	20,4	9	
	F3	4	4	12	16	8,16	3,6	
	F4	1	1	4	5	2	1	
Total		49	49	49	98	99,94	44,14	Femmes célibataires
Hommes isolés sans enfant	H0	23	23	0	23			
Hommes isolés avec enfants	H1	0	0	0	0			
Total		23	23	0	23		20,72	Hommes célibataires
Couples sans enfant	C0	7	14	0	14	17,94		
Couples avec enfants	C1	13	26	13	39	33,33		
	C2	13	26	26	52	33,33		
	C3	4	8	12	20	10,24		
	C4	2	4	8	12	5,12		
Total		39	78	59	137	99,96	35,13	Couples
TOTAL		111	150	108	258		99,99	
		Alloca-taires	alloc./Ay.droit	Enfants	all./Ay.droit/enf			

On peut voir que le nombre de bénéficiaires du RSA a largement évolué sur ces dernières années comme le démontre le tableau ci-dessous :

BÉNÉFICIAIRES RSA DOMICILIÉS, RÉPARTITION PAR PERSONNE (2019-2021)

	2019	2020	2021
Nombre total de personnes concernées	361	294	258
Interventions pour nouvelles ouvertures de droits	2	0	7

Enfin, vous trouverez ci-dessous la répartition par âge des bénéficiaires avec une prépondérance de la population entre **25 et 45 ans** :

AGE	18-24	25-45	46-59	60-75	Total
BRSA	6	93	34	17	150

La majorité des bénéficiaires du RSA que nous accompagnons sont presque tous analphabètes, c'est-à-dire qu'ils ne savent ni lire ni écrire. Bien que certains aient des bases, leurs niveaux d'alphabétisation restent faibles, ce qui par ailleurs constitue un obstacle non-négligeable dans leur insertion professionnelle.

Aussi, le mode de vie en caravane reste un frein majeur à leur insertion professionnelle dans la mesure où cette communauté éprouve des difficultés à s'installer sur une aire stable à cause des expulsions à répétition.

De ce fait, nous nous efforçons à trouver des offres adaptées à leurs situations, ce qui n'est pas toujours évident. En effet, la mobilisation, l'effort fourni et le temps mis sont importants.

Nous avons constaté cette année une nette augmentation des inscriptions Pôle-Emploi. En effet, au 28 février 2022, 13 personnes ont pu s'inscrire à Pôle-Emploi contre 8 personnes en 2020.

Nous favorisons un accompagnement dans l'inscription en ligne, car nous avons remarqué que cela facilite les démarches des personnes que nous suivons. De plus par ce biais nous pouvons nous assurer que la démarche a bien été effectuée.

Il est cependant important à relever que quel que soit l'action proposée, la difficulté reste liée au public dans la mesure où il est difficile de les mobiliser et de les orienter ; ou alors, une fois inscrits dans une activité, ils manquent de régularité et abandonnent facilement.

En effet, ils restent toujours accrochés à leur mode de vie et leurs coutumes et donc ont une autre vision du monde du travail.

L'année 2021 a aussi été marquée par les rencontres avec les partenaires avec qui nous collaborons. Ce fut le cas avec le [CCAS de Nanterre](#), [l'ASSOL](#), [Pôle Emploi](#) et [la DRIEETS](#). Cela permet de travailler sur les options que peut avoir l'équipe afin d'améliorer l'insertion professionnelle du public. Ces rencontres sont aussi l'occasion de mieux faire découvrir le public « gens du Voyage » aux partenaires.

LIEN AVEC LE CENTRE SOCIAL

Au cours de l'année 2021, l'action de l'équipe du pôle RSA a permis de se rapprocher des actions du Centre Social « L'Itinérant » et de mettre en place, au sein des locaux de l'ASAV, des cours de français et des ateliers numériques pour les bénéficiaires du RSA dans le cadre des CER.

C'est ainsi que dans le cadre du RSA, nous orientons les bénéficiaires selon leurs profils et leurs besoins vers ces ateliers.

Par ailleurs, Il nous semble important de préciser que l'idée de mettre en place ce type d'ateliers nous vient des BRSA dans la mesure où ils sont habitués à l'ASAV et ayant des difficultés à s'ouvrir au monde extérieur,

le fait de ne pas passer par d'autres intermédiaires les rassurent

Pour conclure, on peut dire que l'année 2021 a été une année charnière avec un changement au sein de l'équipe du pôle social en cours d'année. De nombreux partenariats ont été mis en place et commencent à porter leurs fruits en 2022. Cette année a permis de construire une meilleure coopération entre les activités grandissantes du centre social « L'Itinérant » et le pôle RSA afin de mieux accompagner le public.

• ACCÈS À LA COMPLÉMENTAIRE SANTÉ SOLIDARITÉ

L'AŠAV bénéficie d'un agrément comme organisme instructeur de la CSS depuis le 1^{er} janvier 2000. Au 31 décembre 2021, l'association était intervenue dans l'ouverture de droit à la CSS ou à son maintien en direction de 207 foyers bénéficiaires, hors ayant droits.

Les nouveaux dossiers et les demandes de renouvellement sont instruits sur rendez-vous.

	2019	2020	2021
Nombre de bénéficiaires CSS (hors ayants-droits)	126	132	207
Nombre total de personnes concernées	188	305	379
Interventions pour de nouvelles ouvertures de droits	2	0	78

Par ailleurs, si l'on constate une très grande majorité des personnes accompagnées bénéficiant du Revenu de Solidarité Active et de la Complémentaire santé solidaire, l'équipe sociale de l'AŠAV est également chargée d'accompagner des personnes entrant dans d'autres dispositifs au regard de leur situation sociale, tels que la reconnaissance du handicap et la retraite.

• ALLOCATION ADULTE HANDICAPÉ

L'équipe sociale de l'AŠAV accompagne les personnes domiciliées étant dans des situations potentiellement éligibles à l'Allocation d'Adulte Handicapé. Les assistantes sociales de l'AŠAV accompagnent alors la personne dans ses démarches auprès de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) afin que soit évaluée et reconnue, le cas échéant, la situation de handicap. L'accompagnement des personnes ne se limite pas aux premières demandes mais s'étend également aux demandes de renouvellement des allocations.

	2019	2020	2021
Nombre de bénéficiaires AAH	22	25	29
Interventions pour de nouvelles ouvertures de droits	14	18	13

• RETRAITE

L'accompagnement social des personnes vers la retraite se voit consacré un temps sans cesse grandissant par l'association. Les démarches administratives de mise en place de la retraite ou de l'allocation simple aux personnes âgées sont longues et s'effectuent en plusieurs temps. Elles sont très souvent compliquées car les personnes ont beaucoup de mal à constituer leurs dossiers seules, à cause d'un illettrisme assez répandu et en raison du manque de [justificatifs administratifs](#) de leur carrière professionnelle passée. Ainsi, très peu de personnes sont en mesure de prendre rendez-vous avec les conseillères des caisses de retraite et d'y apporter les documents adéquats. En fonction des situations, nous sollicitons les caisses de retraites suivantes : [CNAV](#), [Caisse des dépôts et Consignations](#), [Régime Social des Indépendants](#).

	2019	2020	2021
Nombre de bénéficiaires de dossiers de retraites	57	51	57
Interventions pour de nouvelles ouvertures de droits	14	18	11

Par ailleurs la [Direction Départementale de l'emploi, du travail et des solidarités des Hauts de Seine \(DDETS\)](#) est chargée de l'attribution de l'allocation simple aux personnes âgées. Il s'agit d'une allocation qui remplace l'allocation spéciale vieillesse pour des personnes qui ne relèvent pas d'une autre caisse de retraite. Chez les « gens du voyage », elle concerne surtout des personnes sous statut de travailleur indépendant déclarées au registre de commerce dans le passé mais qui n'ont jamais cotisé pour la retraite.

Actions du Centre Social « L'Itinérant »

ACTION GLOBALE

Le centre social L'Itinérant a été agréé au 1^{er} janvier 2021 en tant que [centre social et culturel](#) par la [Caisse d'Allocations Familiales des Hauts de Seine](#). L'année a débuté avec le 3^{ème} comité de Pilotage du CSI qui a permis de valider les axes du projet social et la stratégie opérationnelle et financière. Dès février, l'action de l'équipe s'est modifiée afin de répondre à l'ouverture de l'aire de Nanterre qui a mobilisé le centre social ainsi que le pôle social afin de garantir un accueil aux nouveaux habitants. Le CSI s'est mobilisé pour développer des actions dès mars sur ce nouveau terrain. Ce mois a aussi été une période difficile au niveau du covid avec de nombreux cas et un décès sur une aire. Toute l'équipe du centre social a mis en place un suivi et des actions pour limiter les risques.

Par la suite, l'été a été une période de changement puisque la référente famille a démissionné au 1^{er} septembre et remplacée immédiatement. Cette nouvelle arrivée et le recrutement d'une référente « scolarité » a permis de lancer l'équipe sur de nouvelles bases pour la fin de l'année. Dans le même mois, le [projet « personne âgée »](#) a aussi débuté avec la médiatrice en santé comme référente seniors. En octobre, un [conseiller numérique](#) est arrivé en partenariat avec le Centre Social du Petit Colombes.

Ces nombreux changements et recrutements ont permis à l'équipe de couvrir de nombreux besoins et de développer de nouvelles actions notamment la parentalité et le numérique. La fin de l'année a été dédiée à la formation de la nouvelle équipe et au début des nouvelles actions. Cette année a été charnière car elle a marqué la transformation du centre avec une professionnalisation certaine et une orientation vers des actions plus diversifiées en lien avec le projet social.

SANTÉ ET ACTIONS SENIORS

• SANTÉ

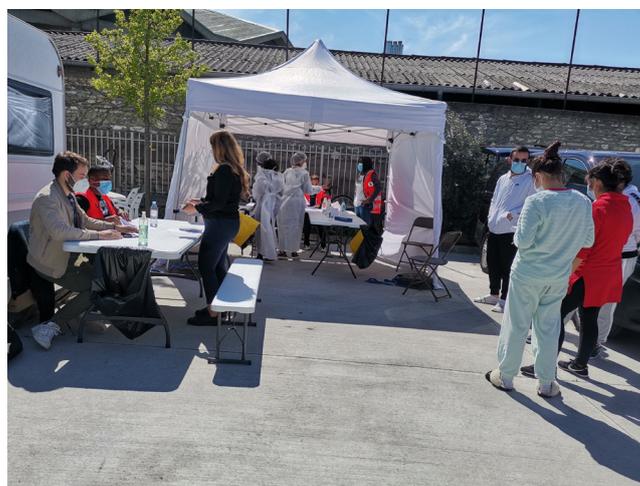
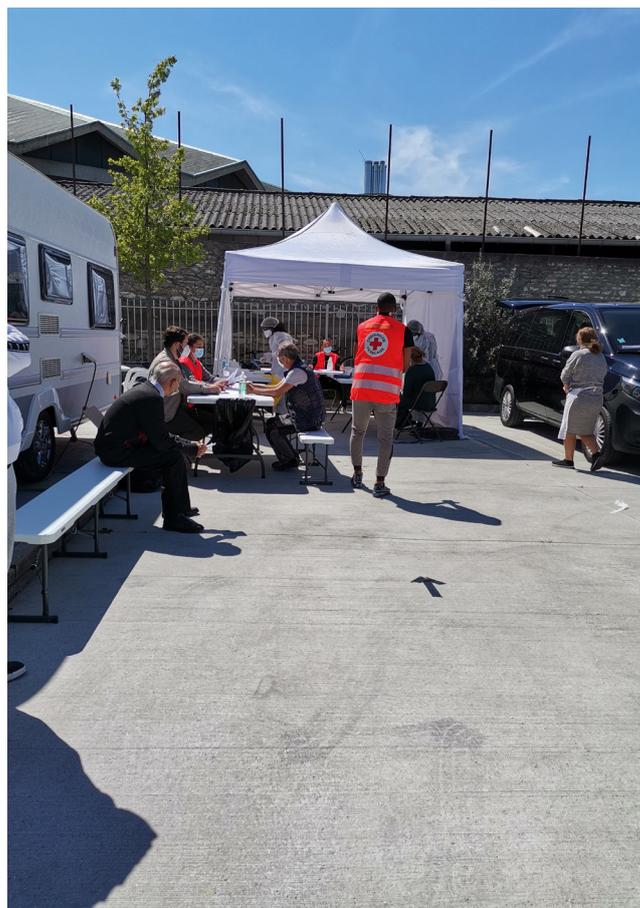
La médiation en santé à travers la dynamique « d'aller vers » a été le moyen central utilisé par le centre social pour communiquer, informer et orienter les voyageurs pour toutes les questions sur la santé. Ces actions sont financées avec le concours de l'ARS 92.

Ainsi, le Centre social l'itinérant a effectué des visites sur trois terrains afin de discuter avec les gens et faire des séances individuelles ou collectives de médiation en santé. Pendant chaque visite, la médiatrice écoute leurs besoins particuliers, pour réagir et orienter les personnes sur ces démarches. Concernant l'accès aux droits, les personnes sont dirigées vers le siège de l'ASAV, afin de faire le nécessaire pour l'ouverture des droits lors d'un rendez-vous. De même, sur les situations complexes et particulières, la médiatrice cherche des acteurs externes qui permettent la prise en charge. De cette manière, nous avons réalisé les visites suivantes :

Terrain/ Aire	Nombre	Temps estimé
Aire d'accueil Nanterre	11	30 min à 1h par visite
Aire d'accueil Colombes	56	1 à 2 h par visite
Terrain de Clichy	15	1 à 2 h par visite
Total		82

Dans le cadre de la médiation en santé, l'équipe du centre social « L'itinérant » a réussi à établir un lien avec différentes structures pour développer des projets collectifs sur des thématiques particulières :

- Un partenariat avec la Croix Rouge, a permis la mise en place de trois séances de dépistage Covid-19, pendant la période de la crise sanitaire. Ces séances de prévention ont été animées par des médiateurs LAC (Lutte Anti-Covid).





•En lien avec le dispositif [Diabète 92](#) et le service « [Prévention de Santé](#) » de la ville de Colombes, nous avons réussi à mettre en place deux séances de prévention « diabète ». Une première visite a eu lieu pour rencontrer les usagers, puis une séance de dépistage suivie d'un temps de discussion a permis d'échanger et de clarifier les doutes exprimés.

•Un partenariat avec le [CLIC \(Centre Local d'Information et de Coordination\)](#) et le [DAC Santé 92 Nord](#) a été établi avec pour objectif la prise en charge de situations complexes, comme : une demande d'APA ou l'intervention sur place de professionnels de santé.

Actions	Aire Nanterre	Aire Colombes	Terrain de Clichy
Séances individuelles	46	203	25
Séances collectives	5	24	3
Séances collectives avec l'implication des partenaires	1	6	0
Séances téléphoniques	106		
Echanges avec des partenaires	9		
Permanences d'accès aux droits avec la médiatrice en santé à l'AŠAV , pour les personnes que n'ont pas des emplacements sur les aires d'accueil : 42			

La médiatrice en santé a également participé à des formations proposées par différents partenaires. Sur la question de la crise sanitaire actuelle, le [CODES 93](#), avec le financement de l'ARS, a animé les formations suivantes : *promouvoir les mesures de prévention de la Covid-19, promouvoir la vaccination contre la Covid-19, réguler le stress en période de pandémie-confinement-déconfinement, promouvoir la vaccination auprès des personnes en situation d'obésité, prévenir la propagation de la Covid-19, découvrir des outils pour animer en lien avec la Covid-19-confinement-déconfinement, promotion de la vaccination contre la Covid-19.*

Concernant le sujet de la nutrition et de la santé en général chez les voyageurs, la médiatrice a aussi participé à deux formations animées par le [CODES](#) : *concevoir et animer des actions collectives d'éducation nutritionnelle auprès des populations en situation de précarité et concevoir et animer des actions collectives de renforcement des compétences psychosociales.*

Enfin, la médiatrice a participé à deux regroupements du [Programme National de Médiation en Santé \(PNMS\)](#) organisés par la [FNASAT](#).

• ACTIONS À DESTINATION DES SENIORS :

Le projet à destination des seniors a commencé au début de l'année 2021 : accompagner et soutenir les personnes âgées issues du public « gens du voyage » stationnant dans le département des Hauts-de-Seine. Ce projet a pour but de renforcer le lien social et familial, d'adapter les coutumes ancestrales aux réalités d'aujourd'hui, notamment en favorisant la prévention dans une perspective intergénérationnelle, luttant ainsi contre l'isolement des personnes âgées. Ces actions sont financées par la CNAV et la Conférence de financeurs.

Cette année, nous avons mis en place les actions suivantes :

Action	Description	Séances
Café senior	Temps d'échange autour d'un café ou un thé sur l'aire d'accueil	23
Cuisine des voyageurs	Séance collective de partage autour la cuisine des voyageurs. A permis d'aborder le sujet de la nutrition et l'équilibre alimentaire	1
Mon parcours	Séances individuelles de médiation en santé	164
La santé holistique	Séances autour des différents sujets de santé. Certaines séances ont été mises en place par des intervenants externes	6
Appui aux aidants	Accompagnement et orientation vers différents dispositifs	4
Accompagnement social et accès aux droits chez les personnes âgées	Séances individuelles d'accès aux droit et d'accompagnement pour le remplissage des documents administratifs	61
Accompagnement et accès aux droit aux aidants	Séances individuelles d'appui et d'orientation aux aidants	10
Ecrivain public	Séances d'aide à la lecture des courriers reçus et orientation vers les référents	582

Ainsi, la médiatrice en santé a également participé aux deux formations proposées par la Fédération Nationale de Centres Sociaux : *Appréhender le public senior en centre social* et *Susciter et accompagner l'envie d'agir des personnes seniors*. Le travail de médiation a permis de créer un réseau de plusieurs partenaires qui s'engagent à répondre aux besoins des voyageurs et de la prise en charge des personnes âgées en situation de vulnérabilité.

ACTIONS PARENTALITÉ ET FA- MILLE

Le public « gens du voyage » est installé sur des terrains et aires des villes où nous intervenons. Ils vivent dans des caravanes dans des conditions variables souvent placés en périphérie des centres villes, sans accès au numérique ni à des espaces publics qui favorisent les échanges avec d'autres types de public. Les familles du public « gens du voyage » sont soumises à une précarité importante et n'ont pas accès à [tous les loisirs](#). [La sociabilité se concentre souvent au niveau de l'aire ou du terrain où ils résident](#).

L'ensemble des actions et projets mis en œuvre ont pour fonction de renforcer les liens sociaux, familiaux, parentaux et de faciliter [l'autonomie, la citoyenneté, les solidarités et initiatives locales](#). Pour cela, la référente famille met en place des actions et activités. L'objectif est de permettre la transformation de demandes individuelles informelles des familles en [actions collectives](#) pour les inscrire dans la [vie sociale de leur territoire](#). L'équipe travaille à l'écoute des besoins et des attentes des parents et enfants du territoire. Le centre social s'appuie sur les relations privilégiées qui se sont tissées avec les familles.

La CAF 92 est le principal financeur du projet d'[Animation Collectif Familles \(ACF\)](#), dont deux projets ont été prévus cette année. Cela comprend un projet d'[explorations culturelles parents-enfants](#) avec pour but de renforcer les liens entre parents et enfants à travers la mise en place de sorties culturelles. Il y a eu également un projet de [renforcement](#)

[psycholinguistique du lien parent-enfant](#), afin de développer les relations parents-enfants par la mise en place d'un dispositif de soutien à la fois psychologique et linguistique. L'objectif était double : fournir un moment d'échange entre les parents et les enfants en dehors de leur environnement quotidien, grâce à la présence de spécialistes, et donner aux parents des connaissances linguistiques nécessaires au suivi scolaire de leurs enfants. Ce projet n'a pu être mis en place au début de l'année 2021 car la crise sanitaire et les instructions liées ne le permettaient pas. Par la suite, l'équipe a évolué ainsi que l'action, en lien avec les compétences de l'équipe permettant la reprise du projet.

De manière générale, autour de la parentalité plusieurs actions ont été mises en place. Tout au long de l'année, [onze café-rencontres](#) ont été réalisés sur les aires/terrains. L'objectif a été d'installer une à deux tables et des bancs, puis de proposer un thé ou un café pour discuter avec les habitants. Ces temps sont importants et ont permis d'échanger sur des sujets ou des problématiques diverses dont l'équipe n'aurait pas eu accès via ses suivis habituels : la scolarisation des enfants, les problématiques familiales, des difficultés administratives, des envies, des échanges sur des sujets d'actualités...

Suite au changement d'équipe, de nouvelles activités ont été mises en place et ont pu être proposées dont : [des accompagnements scolaires, des ateliers sociolinguistiques, des sorties familiales et culturelles, des projets de cuisine avec les voyageurs, ...](#)

Le centre social « L'Itinérant » a été présent deux fois par semaine sur le terrain de Clichy et l'aire de Colombes et une fois par semaine sur l'aire de Nanterre. Petit à petit, un lien a été créé et une proximité avec les voyageurs

a permis de recueillir leurs envies et besoins et d'y répondre.

Sur le terrain de Clichy, [un accompagnement pour un départ en vacances](#) de fin d'année a pu être proposé à une famille de deux adultes et trois enfants (dont un majeur). Cet accompagnement a été facilité pour l'accès aux bons [VACAF](#), par la recherche et réservation du lieu d'hébergement (appel téléphonique et courriel). La famille a apprécié son séjour et l'accompagnement. Ils souhaitent refaire une demande l'année prochaine.

Sur l'aire de Colombes, une femme a indiqué à l'équipe que ses enfants n'étaient pas scolarisés lors d'un échange avec notre collègue médiatrice en santé. Elle avait essayé de faire des demandes d'inscription à la mairie mais n'avait essuyé que des refus. Avec l'appui du partenaire « [CASNAV 92](#) », l'équipe l'a accompagné à la mairie de quartier pour établir l'inscription et les parents ont pu être reçu par la directrice de l'école. Depuis, les deux enfants sont scolarisés et inscrits à l'accompagnement scolaire proposé par l'équipe.

[Organiser des sorties culturelles et familiales](#) a été un des objectifs majeurs pour cette année 2021. Lors d'une aide à l'inscription au cours à distance du CNED, une femme a exprimé son souhait de participer à des sorties et de visiter des lieux culturels. Ainsi, le centre social « L'itinérant » a organisé la première sortie familiale avec cette femme et d'autres du même terrain. Cette première visite s'est déroulée à [l'aquarium de Paris](#), et dix personnes furent présentes dont quatre femmes et six enfants âgés de 6 à 12 ans, accompagnés par deux accompagnatrices. En parallèle, la collègue en charge de l'accompagnement scolaire a proposé une

séance en amont sur des thématiques liées à la visite. La totalité des adultes ayant des enfants participant aux activités de loisirs expriment être satisfaits de la fréquence des activités.



ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE

Toujours marqué par la présence du Covid-19, l'année 2021 a encore une fois été particulière. Malgré tout, de nouvelles actions ont pu être mises en place, notamment au niveau de la scolarité suite à la signature de la convention CLAS en août 2021.

La crise sanitaire actuelle augmente les difficultés de ces enfants et a une incidence non négligeable sur le nombre d'enfants **non scolarisés** cette année. La peur du virus a amené un grand nombre de familles à **éviter l'inscription** dans un établissement scolaire et a également entraîné de **fortes périodes de déscolarisation**.

L'équipe a accompagné les familles dans les **démarches d'inscription au CNED** en répondant à leurs questions et doutes. Cette année, **quatorze** enfants âgés de 6 à 15 ans sont inscrits au CNED pour l'année scolaire 2021-2022.

Pour ce qui est d'accompagner les familles dans un parcours scolaire dit classique, deux enfants n'étaient pas scolarisés début septembre. Après discussion avec la famille, les enfants sont dorénavant tous deux scolarisés. En venant sur le terrain régulièrement l'équipe a pu repérer des situations comme celles-ci et mettre en œuvre des actions pour y remédier. Par ailleurs, ces deux enfants sont maintenant aujourd'hui inscrits à l'accompagnement scolaire proposé par l'association.

ECHANGES AVEC LES DIVERS PARTENAIRES

Echanges avec des professeurs	2 appels + échanges de mails réguliers	5 à 15 mn par appel. 3 professeurs
Service du CNED	12 appels + 4 mails + 2 courriers	10 à 30 mn par appel selon les besoins
Inspection Académique des Hauts-de-Seine	3 appels + 8 mails	5 à 10mn par appel
CASNAV	2 visites sur le terrain avec le CASNAV + 3 appels + échanges de mail réguliers	Discussions avec les parents et les enfants pour les conventions CNED / Collège + discussions pour parler d'une scolarisation en septembre 2021
Collège République	2 appels + 4 mails	Suivi déscolarisation de deux jeunes qui sont passés au CNED sans que le collège en soit informé.

• CNED

L'inscription au CNED soulève plusieurs problématiques que nous avons pu identifier.

Tout d'abord, il faut une **régularité** importante et de **l'aide extérieure** pour pouvoir suivre correctement les cours du CNED. Les parents ne sont pas forcément en capacité de pouvoir assurer le suivi, ni d'apporter l'aide nécessaire qu'il faut pour le bon déroulement des cours. Les enfants inscrits au CNED, tout comme leurs familles, n'ont que très **peu de retours sur les évaluations des professeurs**. C'est également compliqué pour eux de respecter les délais pour l'envoi des devoirs.

Nous avons eu à envoyer au CNED de nombreuses évaluations des enfants, sans avoir pu prendre le temps de réaliser les cours en amont. C'est une problématique qui nous a permis de questionner nos pratiques. Finalement nous avons convenu que pour les enfants qui n'avaient pas le niveau attendu, il n'y avait pas d'intérêt à réaliser les évaluations pour qu'ils soient à l'heure dans l'envoi de leurs devoirs.

Pour diverses situations nous avons effectué un **travail de continuité** avec le CNED. Nous avons passé beaucoup de temps à chercher des solutions à de multiples problèmes comme des demandes de **changement de niveau scolaire** par exemple ou encore des **problèmes administratifs** ayant entraîné des retards d'envoi des cours au CNED.

Nous allons donc, en 2022, axer notre stratégie sur **le lien avec les partenaires** afin de débloquer les situations de manière plus globales.

Par ailleurs, la **non adéquation du matériel** pour réaliser les cours du CNED au quotidien

est aussi un frein important à la bonne scolarité des enfants. Par exemple beaucoup de cours et/ou d'évaluations nécessitent du matériel comme un **accès internet** ou encore un ordinateur, et donc de savoir utiliser ces outils numériques.

Nous avons fait l'acquisition de plusieurs ordinateurs portables dont un permanent qui sera prochainement installé dans le camion et qui pourra servir aux enfants pour réaliser entre autres leurs tests et devoirs du CNED, mais également pour jouer à des jeux pédagogiques.

• ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE / CLAS

Pour l'année 2021, **neuf** enfants étaient inscrits à l'accompagnement scolaire. Avec ces enfants, leurs parents et le centre social, a été signé un **contrat d'engagement**. Nous avons bien expliqué aux parents que le CLAS fait office d'un accompagnement permettant de **valoriser l'enfant**, en lien avec ses parents, et favoriser ses savoirs-être et savoir-faire. De plus, un investissement nécessaire est demandé de la part des enfants tandis que des parents est attendu une aide et un suivi de la régularité de leurs enfants aux séances.

Les enfants ainsi que les familles ont pour l'instant l'air satisfait de l'accompagnement scolaire.

Sur les neuf enfants inscrits à l'accompagnement scolaire, six sont inscrits au CNED et trois vont à l'école. Cela soulève des problématiques et des approches différentes. En effet, les envies et besoins identifiés ne sont pas les mêmes.

Pour les enfants allant à l'école, l'accompagnement scolaire se centre plus sur **l'aide aux devoirs**. C'est souvent une

demande de la part des enfants et des parents, de jeux pédagogiques, ou encore d'activités favorisant l'ouverture sur le monde.

Pour les enfants inscrits au CNED, les besoins qui émanent des jeunes comme des parents relèvent d'un [besoin de professeur](#). Leur apprentissage est très marqué par la lecture et l'écriture sans réellement prendre en compte, ni voir l'utilité de ce que l'accompagnement scolaire pourrait leur apporter d'autre au-delà du fait d'apprendre à lire, écrire et à compter. De ce fait, l'équipe du centre social est en train de réfléchir à mettre en place un atelier [collectif centré sur le CNED et la parentalité](#) pour tenter de répondre à certaines problématiques que nous avons identifiées. Nous avons pu constater que [très peu de travail personnel](#) était réalisé en dehors des séances d'accompagnement scolaire. De janvier à septembre 2021, [vingt séances d'accompagnement scolaire](#) ont été réalisées.

Il faut préciser qu'il n'y a pas eu de séances durant les vacances d'été, donc de juillet à septembre, ni durant les vacances de Noël. Par ailleurs beaucoup de personnes partent des terrains à partir du mois de mai. De plus, en septembre, suite au lancement officiel du CLAS, le changement d'équipe, les enfants inscrits au CNED n'ont pas bénéficié des séances d'accompagnement scolaire. Depuis le lancement officiel du CLAS et la 1^{ère} séance datant du 6 octobre jusqu'à la fin décembre 2021 [31 séances d'accompagnement scolaire ont été réalisées](#). Au total lors de l'année 2021, [51 séances d'accompagnement scolaire](#) ont été réalisées. Nous sommes intervenus à régulièrement sur trois terrains, [Clichy, Colombes et Nanterre](#), à raison de deux séances par semaine. Les séances

durent en moyenne entre 1h30 et 2h. En moyenne, il y avait trois enfants par séance d'accompagnement scolaire sur l'année 2021. On peut cependant observer une diminution du nombre d'enfants :

- De janvier à juin nous sommes sur une moyenne de 3.75 enfants par séance.
- De septembre à décembre la moyenne est de 2.37 enfants par séance.

A défaut d'avoir plus d'enfants sur l'accompagnement scolaire, nous avons pu mettre l'accent sur la [régularité](#), l'[individualisation](#) et donc la [qualité](#). C'est d'ailleurs pour cela que nous avons lancé une recherche de bénévoles afin de renforcer l'accompagnement scolaire en se centrant encore plus sur l'individualisation des séances. Au début de l'année un questionnaire a été transmis pour avoir un retour sur les actions menées. De ce fait, pour les parents ayant inscrits leurs enfants à l'accompagnement scolaire, la totalité des interrogés [s'expriment satisfaits du lieu, des jours, horaires et durée des séances](#).

Par ailleurs, une sortie famille a été organisée à l'aquarium de Paris. Afin de préparer au mieux cette sortie nous avons fait une séance d'accompagnement scolaire en amont sur les thèmes de la chaîne alimentaire, de la biodiversité, de l'écologie, des espèces animales, de leurs classifications et de la vie aquatique en général. Grâce à cela nous avons pu entamer des [débats](#) très intéressants avec les enfants. D'autres séances spécifiques sont prévues en lien avec les nouvelles sorties qui auront lieu. Par exemple, une sortie est prévue au [musée d'histoire naturelle](#), une séance sera donc organisée et orientée en amont sur ce thème.

ASL

Beaucoup de voyageurs n'ont pas eu une **scolarité complète**. Ils sont une majorité à avoir fait l'école élémentaire mais une minorité à avoir commencé le collège. De plus, cela ne garantit pas qu'ils aient pu suivre une scolarité **régulière et sereine**.

De ce fait, beaucoup de voyageurs rencontrent des **difficultés** car ils ne savent pas lire et/ou écrire. Cela les freinent dans leur vie quotidienne : répondre/lire un SMS, écrire/lire/répondre à un courrier mais aussi dans leur participation en tant que citoyen. Dans notre questionnaire, sur les six personnes ayant répondu aux questions sur l'ASL, **84% estiment avoir des difficultés de compréhension du français à l'écrit**. Pour les 16% restant il n'y a pas de difficultés exprimées.

Nous rencontrons plusieurs freins à la mise en œuvre de cette action. La première est celle de réussir à **convaincre** les personnes à s'inscrire et à participer aux ateliers. En effet, beaucoup de voyageurs reconnaissent qu'ils ont de grandes lacunes pour la compréhension du français en lecture et/ou à l'écrit. Mais dès qu'on leur présente l'action et ses possibilités, ils trouvent toujours « un problème » qui ne leur permet pas d'aller jusqu'au bout : « on n'a pas le temps », « on a plein de choses à faire, nous ».

Pour les personnes inscrites dans le cadre de leur **contrat d'engagement réciproque RSA**, la difficulté se situe au niveau de la **motivation** des personnes et du lieu de la mise en place des ateliers. Même s'ils ont de réelles lacunes et qu'ils le reconnaissent assez facilement, cela ne veut pas dire qu'ils sont prêts à s'engager dans une remise à niveau

ou un apprentissage complet. Un travail de **mise en confiance, de déculpabilisation, d'encouragement, de dédramatisation de leur situation ainsi qu'un accompagnement est mené**.

Concernant le lieu des ateliers, le problème est lié au déplacement des voyageurs pour qui cela demande une organisation familiale parfois complexe pouvant freiner le bon déroulement de l'action. Pour y remédier, nous prenons le temps d'écouter les difficultés et d'apporter une solution aux individus tout en maintenant le lien et la mise en place des ateliers le plus régulièrement possible.

La mise en œuvre est un peu plus longue car les bénéficiaires doivent d'abord être reçu par nos deux collègues référentes RSA et établir un projet stipulant le besoin de bénéficier des ASL. Les bénéficiaires sont ensuite orientés pour débiter les ASL. Le but de proposer cette action par l'AŠAV est de permettre aux bénéficiaires du RSA de **maintenir le lien, de favoriser la mise en œuvre de leur contrat d'engagement en suivant un accompagnement adapté à leur quotidien avec des professionnels de l'AŠAV qu'ils connaissent et en qui ils ont confiance**.

Pour l'instant cette action est mise en place sur l'aire de **Colombes** et pour les personnes **bénéficiaires du RSA** dans le cadre du contrat d'engagement réciproque. Sur l'aire de Colombes, deux personnes se sont inscrites et participent activement aux séances. L'action a débuté mi-septembre 2021 et a donné lieu à **dix-sept séances** individuelles. Les séances ont lieu dans les caravanes des personnes et cela deux fois par semaine. Les séances durent entre **trente minutes et une heure**.

Pour les personnes bénéficiaires du RSA et dans le cadre des contrats d'engagement réciproque, [deux personnes ont contractualisé un accompagnement](#). Cette partie de l'action a commencée à la mi-novembre 2021. Il y a eu trois séances individuelles : inscription/contractualisation et une première séance. Une personne sera suivie sur l'aire d'accueil de Nanterre et l'autre personne a fait ses premières séances à l'AŠAV.

Cette action est [adaptée à chaque personne](#), sa situation familiale, ses besoins et son niveau. Tout en respectant le cadre de cette action, on garde une grande souplesse pour permettre à chacun de pouvoir s'engager dans son apprentissage, de se sentir écouté et en sécurité pour remplir ses objectifs. Les séances sont créées en fonction du niveau de la personne, des difficultés rencontrées aux dernières séances et surtout selon ses besoins : lecture de documents administratifs, rédaction de curriculum vitae ou lettre de motivation...

Les voyageurs participants semblent satisfaits des séances proposées, très régulièrement un point est fait à l'oral entre les participants et l'animatrice. Chaque séance est ensuite réadaptée.

NUMÉRIQUE

L'action numérique a pu démarrer véritablement en septembre avec l'arrivée d'un [conseiller numérique](#) en partenariat avec les centres sociaux de Colombes et en particulier Le Petit Colombes. Ce salarié est présent [tous les mardis jusqu'en décembre 2022](#).

L'équipe est partie d'un constat exprimé par le questionnaire bilan de l'année 2021

qui est que : [60% de nos usagers estiment rencontrer des difficultés pour utiliser leurs tablettes/smartphones, plus précisément pour appréhender tout ce qui touche à internet](#). La moitié d'entre eux pensent avoir besoin de s'améliorer dans le domaine du numérique.

En 2021, l'action numérique a débuté et continué sur des [actions individuelles](#). En effet, ce format a été préféré afin de rassurer le public qui n'était pas forcément à l'aise avec cet outil. Organiser des temps collectifs d'atelier s'est révélé trop compliqué, notamment dû au niveau hétérogène des utilisateurs. L'équipe a pu voir que la grande majorité des personnes ne possèdent pas d'ordinateur et ne savent pas l'utiliser. En revanche, il a été noté une très importante [utilisation des téléphones portables pour accéder à internet](#). Notre approche s'est donc centrée sur l'utilisation au quotidien du numérique en adaptant chaque séance aux besoins des personnes.

Ce travail a débuté en partenariat avec le pôle RSA. Les personnes intéressées ont été orientées à partir des entretiens du pôle pour leur [CER](#). Ils se sont ensuite engagés à suivre les séances par ce contrat. Sur la fin de l'année 2021, [trois personnes](#) ont été suivies par des contrats CER signés. Ce sont dix séances sur trois mois, comprises entre 1h30 et 2h pour chaque séance. La personnalisation des ateliers peut s'observer par les très divers types d'apprentissages allant de la connaissance basique du matériel informatique à des recherches plus poussées pour la création d'un site web pour l'entreprise d'un usager illettré. [Cette approche a permis de gagner rapidement la confiance et l'intérêt des usagers, très contents des compétences acquises durant ces ateliers](#). Le lien entre insertion

professionnelle et numérique permet un apport vraiment pertinent avec le public.

La principale difficulté rencontrée est la régularité pour les participants qui restent très mobiles. Leurs disponibilités évoluent souvent d'un jour à l'autre, ce qui les empêche parfois de participer aux séances bloquées le mardi dû à la disponibilité du conseiller numérique. Le bilan 2021 du numérique reste très positif car après une période d'arrêt sans les ressources RH et financières, les activités ont pu reprendre. Le départ de ces activités fut difficile mais la régularité des usagers s'observe de plus en plus.

Comme on le voit, le pôle « gens du voyage » s'est étendu sur l'année 2021 et aura beaucoup à faire sur cette année 2022. Les objectifs sont prometteurs et en atteindre une partie sera déjà considéré comme une réussite.

Perspectives 2022

L'année 2022 promet d'être une année chargée pour le pôle « gens du voyage ». En effet, avec la fin de la mise en place de la nouvelle équipe, les actions vont pouvoir s'ancrer.

Pour le pôle social, plusieurs **objectifs** sont fixés sur cette année. Un des buts est d'une part de **développer les activités collectives adultes** autour de l'insertion notamment des groupes d'informations sur le RSA. L'objectif est de commencer ces actions pour le mois de mai. De plus, il est recherché une **plus grande intégration des actions entre ce pôle et le centre social**.

Pour le pôle centre social, l'année 2022 sera aussi concentrée sur la mise en place d'activités collectives régulières. Pour la santé, le but sera de développer la **sensibilisation auprès des adultes et des enfants** de manière régulière en touchant de nouveaux sujets. Pour la parentalité, l'équipe vise à mettre en place des **groupes d'échanges et d'entraide** entre parents ainsi que des temps parents-enfants. Le retour des sorties est aussi un enjeu majeur de l'année avec plusieurs excursions prévues. Du côté de la scolarisation, il est prévu de travailler avec les parents pour les aider à **accompagner au mieux la scolarité de leurs enfants**. Le développement des compétences numériques avec des nouveaux outils est aussi envisagé, tout comme la mise en place concrète d'une convention CNED. Pour le numérique, l'accent sera mis sur la régularité et la mise en groupe des usagers.





317-325 Rue de la Garenne - 92000 Nanterre
contact@asav92.fr - 01.47.80.15.87
<https://www.asso-asav.fr/>